

Centre sanitaire

PAR LA PRÉSENTE, J'ATTESTE,

Que la petite fille, âgée de ans, née en
et dont les parents viennent de, se présente
périodiquement à ce centre pour la supervision de son état de santé et
qu'elle a reçu tous les vaccins correspondants à son âge selon le calendrier
en vigueur dans notre communauté autonome.

En plus, je certifie qu'en ce moment ses organes génitaux externes sont
complets et ne présentent aucune lésion. Nous avons informé à la famille
des risques immédiats et des graves complications médicales et psychiques
que provoque la mutilation rituelle des génitaux féminins, réalisée dans
certaines régions de leur pays d'origine, et dont la pratique, est non
seulement un attentat envers les Droits de l'Homme mais considérée, de
plus, par la Législation espagnole, comme une infraction sujette à poursuite,
même si cette mutilation a été effectuée en dehors du territoire national. La
peine de prison qui peut s'en suivre varie de 6 à 12 ans et peut, le cas
échéant, engendrer le retrait du droit de garde ou le non renouvellement du
permis de résidence en Espagne.

Cette petite fille devra se présenter à une révision par son pédiatre à son
retour en Espagne, approximativement dans

Par la signature de ce document, la famille reconnaît avoir compris
l'information reçue et s'engage à protéger la mineur, en évitant sa
mutilation.

....., le....., de, de

Signature du médecin:

Signature du père, mère ou tuteur:

.....
Prénom et nom

.....
Prénom et nom

Centre sanitaire

PAR LA PRÉSENTE, J'ATTESTE,

Que la petite fille, âgée de ans, née en
et dont les parents viennent de, se présente
périodiquement à ce centre pour la supervision de son état de santé et
qu'elle a reçu tous les vaccins correspondants à son âge selon le calendrier
en vigueur dans notre communauté autonome.

En plus, je certifie qu'en ce moment ses organes génitaux externes sont
complets et ne présentent aucune lésion. Nous avons informé à la famille
des risques immédiats et des graves complications médicales et psychiques
que provoque la mutilation rituelle des génitaux féminins réalisée dans
certaines régions de leur pays d'origine, et dont l'impact est non
seulement un attentat envers les Droits de l'Homme, mais aussi, d'ailleurs, de
plus, par la Législation espagnole, comme un délit punissable à poursuite,
même si cette mutilation a été effectuée sur le territoire national. La
peine de prison qui peut s'en suivre est de 12 ans et peut, le cas
échéant, engendrer le retrait de la nationalité ou le non renouvellement du
permis de résidence en Espagne.

Cette petite fille devra subir une révision par son pédiatre à son
retour en Espagne et devra être suivi médicalement dans

Par la signature de ce document, la famille reconnaît avoir compris
l'information reçue et s'engage à protéger la mineur, en évitant sa
mutilation.

....., le....., de, de

Signature du médecin:

Signature du père, mère ou tuteur:

.....
Prénom et nom

.....
Prénom et nom

INFORMATION POUR LES PARENTS SUR LA MUTILATION DES ORGANES GÉNITAUX DE LA FEMME

Si vous avez l'intention de voyager prochainement dans votre pays il vous faut savoir qu'en Espagne, selon la Loi Organique 3/2005 (modifiant la Loi Organique 6/1985 du Pouvoir Judiciaire la pratique de la mutilation génitale féminine, sous chacune de ses variantes est poursuivie, que celle-ci soit été effectuée à l'intérieur comme en dehors du pays.



La Loi Organique 10/1995 du Code Pénal, Article 149.2, punit la mutilation génitale par une peine de prison allant de 6 et 12 ans, ainsi que par le retrait du droit de garde pour une durée pouvant aller de 4 à 10 ans ou le non renouvellement du permis de résidence en Espagne.

La mutilation génitale féminine provoque d'importantes complications autant immédiates qu'à long terme (hémorragies, infections, difficultés urinaires, sexuelles et pendant l'accouchement et bien d'autres), avec de sévères répercussions sur la santé physique, psychique et reproductrice des femmes.

Par ce document ci-joint, nous demandons le compromis parental contre la mutilation génitale et nous certifions l'intégrité des organes génitaux de votre fille, afin que vous puissiez présenter à vos familles un document médical officiel, signé par son pédiatre, afin de protéger votre fille.